
NOTICE D'INFORMATION

« FONDS REGION UNIE - MICRO-ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS »

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La gestion du présent dispositif d'aide nécessite un traitement de données personnelles par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par les opérateurs et partenaires du dispositif.

1 OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES

1.1 FINALITES

Le traitement des données a pour objet principal la gestion des demandes d'aides par les opérateurs mandatés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que par les financeurs du dispositif : la Banque des Territoires, les EPCI qui ont abondé le fonds et la Région elle-même.

Il permet aux opérateurs mandatés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à la Région :

- *De gérer l'attribution de l'aide : enregistrement du dépôt de votre demande, instruction, décision, conventionnement, paiement de l'aide, recouvrement de l'avance remboursable**
- *De réaliser une veille et une base de données régionales : afin de connaître et suivre le tissu économique de la Région et de constituer des éléments statistiques**
- *D'évaluer ce dispositif régional**
- *De communiquer sur les activités de la Région et des opérateurs mandatés relevant de leur compétence économique***
- *D'envoyer des invitations à des événements organisés ou soutenus par la Région ou les opérateurs mandatés***
- *De communiquer les informations communiquées pour votre demande d'aide à d'autres collectivités si ces dernières décident de mettre en place un complément d'aide***

1.2 BASE LEGALE

***Article n° 6 (e)** du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n° 2016/679).

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable de traitement.

****Article n° 6 (a)** du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n° 2016/679).

Ce traitement est réalisé sur la base de votre consentement, que vous avez le droit de retirer à tout moment. Le retrait de votre consentement n'aura pour seul effet de stopper les actions de communication dans le cadre de la compétence économique des opérateurs mandatés et de la Région, la gestion des aides n'en sera pas affectée.

2 DONNEES TRAITEES

2.1 CATEGORIES DE DONNEES TRAITEES

Les données traitées peuvent être relatives :

- Données d'identification
- Documents officiels
- Vie professionnelle

2.2 SOURCE DES DONNEES

Elles ont été transmises par l'utilisateur à un des opérateurs mandatés par la Région pour la mise en œuvre du présent dispositif d'aide.

2.3 CARACTERE OBLIGATOIRE DU RECUEIL DES DONNEES

Ce traitement prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires au traitement de la demande. En cas de non-fourniture des données à renseigner obligatoirement, il est possible que les opérateurs mandatés par la Région ou la Région ne soient pas en mesure de traiter la demande et de maintenir.

2.4 PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Le traitement ne prévoit pas de [prise de décision automatisée](#).

3 PERSONNES CONCERNEES

Le traitement de données concerne, le cas échéant :

- *Les demandeurs de l'aide*
- *Les bénéficiaires de l'aide*
- *Le(s) contacts identifiés par le bénéficiaire de l'aide*
- *Les salariés des opérateurs mandatés par la Région pour la mise en œuvre du dispositif*
- *Les agents de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des autres collectivités locales qui ont décidé de contribuer au Fonds Région Unie, de la Banque des Territoires*
- *Les structures intermédiaires autorisées par le bénéficiaire*

4 DESTINATAIRES DES DONNEES

4.1 CATEGORIES DE DESTINATAIRES DES DONNEES

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- *Les opérateurs mandatés par la Région pour la mise en œuvre du présent dispositif d'aide*
- *La Région Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Les collectivités locales qui ont contribué au financement du Fonds Région Unie*
- *La Banque des Territoires*
- *Les organismes prestataires autorisés par la Région*

4.2 TRANSFERTS DES DONNEES HORS UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

5 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données seront conservées par l'opérateur mandaté par la Région pendant une durée de dix ans à compter de la date d'attribution par la Région de l'avance remboursable.

Les données seront également conservées par la Région selon les modalités suivantes :

Les données des demandeurs de l'aide sont conservées pendant toute la durée de vie du dossier de l'aide, et le cas échéant pendant 10 années après le dernier remboursement.

A l'issue de cette conservation (liée au traitement), les données sont archivées, supprimées ou anonymisées (à des fins statistiques) dans la limite et les conditions prévues en matière de respect des obligations légales, en particulier celles issues du Code du Patrimoine.

Les données de contact des bénéficiaires ayant consenti à l'envoi d'informations de la part des opérateurs et de la Région sont conservées jusqu'au retrait de leur consentement.

6 SECURITE

Les mesures de sécurité mises en œuvre conformément à nos obligations portent notamment :

Sur le transport, la communication et le stockage des données sécurisés, l'habilitation et l'exploitation des données, les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et services de traitement.

7 VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier et, sous certaines conditions, les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que la possibilité de demander la portabilité de celles-ci.

7.1 EXERCER SES DROITS

Vous pouvez contacter l'interlocuteur indiqué ci-dessous :

Par courrier : Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction du Développement Economique - Service Entreprises
59 boulevard Léon Jouhaux CS90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

Par courriel : rgpd.direco@auvergnerhonealpes.fr

7.2 COORDONNEES DU DPO

Pour toute information complémentaire sur les traitements de données personnelles gérés par la Région, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données. Il pourra vous être demandé de joindre tout document permettant de prouver votre identité :

Par courrier : Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction des affaires juridiques
A l'attention du délégué de la protection des données (DPO)
1 esplanade François MITTERRAND - CS20033
69269 Lyon Cedex 2

Par courriel : dpo@auvergnerhonealpes.fr

7.3 RECLAMATION (PLAINT) AUPRES DE LA CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) en ligne à la CNIL ou par voie postale.